

FÉDÉRATION DE LA MÉTALLURGIE



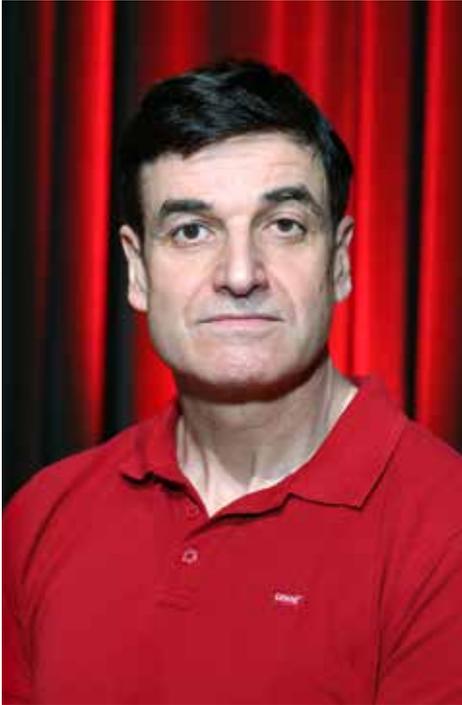
CONSEIL NATIONAL

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

13 JANVIER 2022



42^e CONGRÈS
31/01 au 4/02/2022
MONTPELLIER



INTRODUCTION

Amar LADRAA

Animateur Territoires

Dans le cadre de la préparation du Congrès Fédéral qui se tiendra du 31 janvier au 4 février à Montpellier et conformément à nos statuts fédéraux, le Conseil National doit se réunir deux fois afin d'élaborer la liste des candidatures de la future direction fédérale qui sera soumise au vote du congrès.

Mais permettez-moi, pour commencer, de revenir sur la préparation du congrès qui suit son cours malgré un contexte économique, social et sanitaire inédit, avec toutes les difficultés que cela engendre en termes d'organisation et de visites de syndicat. Michel DUCRET nous fera un point sur l'organisation et les mesures sanitaires qui seront appliquées au Palais des Congrès.

Depuis quelques mois, on relève tout de même de nombreuses assemblées dans les syndicats, les groupes ou les USTM, sous diverses formes (avec du présentiel ou de la visioconférence).

Dans les territoires une douzaine de conférences régionales s'est tenue, il s'agit de l'Aura, de la Bourgogne Franche Comté, le Centre Val de Loire, le Grand Est, l'Île de France, la Normandie, la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie, la Picardie, le Nord Pas de Calais, le Pays de Loire et la Bretagne. Elles ont réuni : 63 USTM, 13 CCM et 456 syndicats, avec des moments forts qui ont permis de débattre du Congrès Fédéral, du renouvellement de nos animations régionales, des questions industrielles, de la bataille sur nos conventions collectives et du déploiement en territoire.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, ce sont plus de 15.000 syndiqués réunis en 2021. Cette participation en hausse confirme la volonté des militants de rechercher dans le collectif des réponses et des solutions pour une CGT à l'offensive et plus efficace. La réussite de notre action du 25 novembre en est le parfait exemple.

A partir des débats et des compte-rendu qui nous sont parvenus, nous avons essayé de tirer quelques enseignements que je voulais vous faire partager :

- Un premier constat est que la participation de la direction fédérale et les rencontres de proximité sont appréciées par les syndiqués. Cette présence fédérale permet effectivement d'avoir une réflexion plus large sur la situation sociale.

- Lors des AG, les militants sont souvent revenus sur le climat

dans les entreprises, les difficultés liées à la mise en place des CSE et les conséquences de la crise sanitaire qui pèsent dans la construction de l'action collective. Mais nous avons toujours constaté une volonté de dépasser le fatalisme ambiant et de mettre en débat nos propositions et nos argumentaires.

- Les questions de vie syndicale, les élections professionnelles et l'enjeu du renforcement ont fait également l'objet de débats et de plans de travail.

Pour rappel, Aziz dans son rapport au Conseil National des 8 et 9 décembre avait souligné l'enjeu de mener une grande campagne électorale sur le 4^e cycle de la représentativité syndicale, autour de 2 axes de travail :

- Renforcer le vote CGT là où nous sommes présents

■ Implanter le vote CGT là où nous sommes absents

■ En mettant l'accent sur un travail croisés : Profession, Territoires et Confédération

■ Le premier objectif est de réussir à mettre en place des plans de travail et de ciblage entreprise par entreprise dans chacune de nos régions, en lien avec les structures interprofessionnelles.

Par ailleurs, le matériel qu'envoie la Fédération est très apprécié, par exemple le dossier sur négociation collective, les tracts, la pétition, les affiches, les vidéos et la consultation nationale, ainsi que les journées d'études. Il faut savoir que depuis 2016 nous avons organisé plus de 200 journées d'études, ce qui fait plus de 5.000 militants formés.

Autant de réflexions qui ne manqueront pas d'être au rendez-vous des débats du 42^e congrès dont la réussite dépendra essentiellement de l'état des discussions autour du document préparatoire.

Ce document propose aux syndiqués de réfléchir sur ce que

veut dire aujourd'hui avoir une activité CGT à partir des réalités de chaque entreprise de la profession. Le contour du document préparatoire porte également sur les attentes et les défis à relever par le congrès, pour placer notre fédération et les syndicats à l'offensive pour les années à venir.

AUTRE ENJEU DU CONGRÈS C'EST LA PARTICIPATION DES SYNDICATS

CE QUI M'AMÈNE À L'ÉTAT DU MANDATEMENT

Au total, 252 délégués ont été désignés, dont :

- 171 délégués directs,
- 40 délégués groupés,
- 40 délégués retraités,

Parmi eux, 47 % participeront à leur premier congrès, sachant que de nombreuses fiches de délégué n'ont pas encore été remplies.

Autre élément qui nous permet de vérifier que nous allons bien vers l'orientation que nous nous sommes fixée aux conditions du mandatement : 2 400 syndicats sont à ce jour directement représentés au congrès, soit + 92 % de nos syndiqués.

Ce premier bilan des désignations nous indique à ce jour un retard de l'ordre de 10 % par rapport au précédent congrès.

Alors plusieurs raisons sont invoquées par les syndicats, il y a bien évidemment le contexte sanitaire qui n'aide pas, mais la plus fréquente concerne les difficultés à trouver une ou un camarade qui veuille bien s'absenter durant une semaine complète.

A cela s'ajoutent, les conséquences de la mise en place des CSE qui a considérablement réduit les moyens des syndicats et bien évidemment les difficultés de la Vie Syndicale. Cette problématique doit nous faire réfléchir sur les évolutions nécessaires qu'il faudra apporter pour nos futurs congrès.

A deux semaines de l'ouverture du congrès, nous pouvons encore gagner la présence des délégués dits « directs », notamment en ciblant ceux qui représentent une force importante en nombre d'adhérents.

Il est important de préciser qu'une présence réduite du délégué au congrès est possible, de l'ordre de 2-3 jours, en fonction pourquoi pas des thèmes qui seront abordés ?

En revanche, si aucune solution n'est trouvée, le syndicat a également la possibilité d'être représenté au congrès en donnant pouvoir au délégué groupé ou à un syndicat du département à condition d'avoir validé la démarche

lors d'une A.G. avec une notification dans un procès-verbal.

Concernant justement la désignation des délégués dits groupés, nous pouvons également aller vers un mandatement à 100 %. Pour cela, il nous manque une vingtaine de départements.

J'EN VIENS MAINTENANT À LA PROPOSITION DE CANDIDATURE POUR LA FUTURE DIRECTION FÉDÉRALE

Nous devons aujourd'hui donner notre avis sur la première approche proposée par le CEF et son collectif « Politique des Cadres », concernant la proposition nominative de la future Direction fédérale qui sera faite ensuite aux congressistes.

Pour construire la nouvelle direction fédérale, plusieurs critères ont été retenus :

- Passer d'une Commission Exécutive de 71 membres à 60 membres ;
- Renforcer les collectifs fédéraux et l'implication de chaque membre dans l'animation des collectifs ;
- Avoir au minimum le niveau 1 de la formation syndicale et de s'engager durant la mandature à effectuer annuellement un module de formation syndicale ;
- Poursuivre notre travail sur la place des femmes, des jeunes et des IC, ainsi qu'une représentation plus large des filières rattachées à la Métallurgie ;
- Renforcer les convergences avec nos



Unions Fédérales que sont l'UFICT et l'UFR ;

■ Enfin tenir compte de l'équilibre territoriale au sein de notre commission exécutive.

Au 31 décembre, nous avons donc enregistré 78 candidatures, dont 43 de la direction sortante, qui se déclinent par :

- 12 femmes,
- 4 jeunes de moins de 35 ans,
- 29 ingénieurs, cadres ou techniciens.
- 31 ouvriers, employés,
- 2 retraités.

Une première analyse confirme que les candidatures semblent être beaucoup plus réfléchies et conformes aux critères que nous avons retenus. Le CEF considère cette donnée comme un élément intéressant qui devrait nous permettre d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé, c'est-à-dire : une direction fédérale plus resserrée, engagée et disponible.

Le rôle et le travail du collectif « politique des cadres » ne se limite pas seulement à la construction de la direction fédérale, mais aussi au renouvellement des dirigeants dans les territoires ou dans les groupes.

En effet, durant la mandature, nous avons engagé un gros travail pour répondre aux besoins de nos outils de proximité que sont les USTM et nos animations régionales, pour non seulement accélérer, mais aussi anticiper le renouvellement nécessaire dans nos animations en

territoires, afin d'avoir aussi une vision à long terme.

Nous sommes de plus en plus confrontés et pas seulement notre fédération, à des départs ou à des changements de responsabilités, pour diverses raisons : départ en retraite, évolutions de carrière ou changements professionnels, mais aussi à la casse industrielle avec des coupes sombres dans les effectifs.

Cette situation nécessite d'avoir une réflexion plus large avec les syndicats, y compris dans l'ensemble des structures de la CGT, sur le besoin d'anticiper et d'inscrire dans la durée une véritable politique de cadres syndicaux afin d'anticiper les évolutions de responsabilités à la fédération et plus largement dans la CGT.

Hormis ces questions, je vous rappelle que nous avons fait le choix, depuis plusieurs mandats, de favoriser la présence de camarades en activité et exerçant des responsabilités syndicales dans leur entreprise, ce qui n'est pas sans poser de problèmes dans la gestion des agendas et des priorités. Nous évoquons souvent le poids de l'institutionnel et c'est une réalité à tous les niveaux.

Pour revenir sur la construction de la future direction fédérale.

Concernant la direction sortante, 43 camarades soit 57% ont proposé de renouveler leur candidature. Pour les camarades qui ne souhaitent plus participer

au futur C.E.F, pour beaucoup d'entre eux, c'est dans un souci de renouvellement, de départs en retraite ou encore d'évolution professionnelle et syndicale.

Voilà quelques éléments d'appréciations qui constituent certainement une aide pour construire la direction fédérale et son mode de vie. Je vous propose donc de poursuivre cette construction et de la mettre dans les mains des congressistes.

Dans le même temps, le CEF et son collectif ont travaillé à ce que chaque candidature soit mise en rapport avec les critères retenus et avec notre conception de disponibilité et de mise en œuvre. Par ce travail, nous sommes aujourd'hui en capacité de vous faire une proposition qui n'est pas sans défaut, avec certainement des insuffisances, mais elle nous semble représentative de notre force syndicale et du mandat que nous avons décidé.

Vous avez en votre possession la liste des candidatures enregistrées et la première approche proposée par la Direction Fédérale.

Sur les 60 camarades retenus en termes de propositions pour le CEF et les 3 pour la CFC :

- 35 sont issus de la direction fédérale sortante (8 camarades de la direction fédérale sortante n'ont pas été retenus dans cette première approche. Ils n'ont pas démerité dans leur engagement fédéral et ils ont toute leur place

dans les collectifs de la fédération),

- 25 seraient de nouveaux élus, soit un renouvellement de 41%,
- 3 seraient des jeunes de -35 ans,
- 24 seraient des ICT
- 10 femmes,
- Moyenne d'âge 47 ans,
- La majorité des filières est représentée sauf la filière bijoux,
- Nous avons 2 candidatures pour les services de l'automobile et 4 de la sidérurgie.

En ce qui concerne le Bureau fédéral : sur les 18 membres du BF actuel, 5 ne se représenteraient plus :

- Fabien Gache, Alain Hebert, Denis Leblanc, Boris Plazzi, Laurent Trombini.

Se rajouterait 4 nouvelles propositions :
■ Nail Yalcin, David Pico, Miguel Salles David Blaise.

Cela fait une proposition de 17 membres pour le Bureau Fédéral.

Enfin, au poste de Secrétaire Général, le CEF propose la candidature de :

- Frederic SANCHEZ
Et comme Secrétaire Général Adjoint :
■ Stephane FLEGEAU

Comme vous pouvez le constater, nous sommes engagés dans une démarche de construction en respectant les règles qui ont été définies, mais en prenant en compte les discussions et les avis formulés dans chaque instance.

L'opinion que donnera aujourd'hui le Conseil National sur cette première

approche et sur la validation des candidatures enregistrées sera ensuite publiée et ventilée à nos syndicats.

Le collectif mandaté par le CEF va se réunir à nouveau. Il tentera de prendre en compte le

travail et la réflexion du Conseil National. Lors de la prochaine rencontre du CN durant le congrès, il fera la proposition d'une deuxième approche qui s'appuiera évidemment sur le fondement de la première.

Et donc le Conseil National décidera de la proposition qui sera faite aux congressistes.

Voilà Chers Camarades, la réflexion du CEF que j'étais chargé de vous présenter. A vous la parole !



Discussion

Christophe JACQUEMIN *USTM Grand 57*

Amar Ladraa a soulevé dans son introduction la difficulté pour certains camarades de prendre cinq jours pour assister au congrès. Comment l'appréhender à l'avenir ?

Laurent ROUSSEL *Framatome St Marcel*

Concernant le congrès, il est urgent de communiquer rapidement aux délégués les conditions sanitaires du congrès.

Pour ce qui est des candidatures retenues pour la CEF, je redemande

que l'on porte une grande attention à celle de notre camarade d'Industeel, au Creusot. Cela fait en effet plusieurs décennies que nous n'avons pas eu au CEF de représentant du bassin du Creusot. Il s'agit en outre d'un camarade qui s'investit dans les structures interprofessionnelles et métallurgiques territoriales de la CGT. Sa candidature a été discutée au sein de son syndicat, de son USTM et du collectif d'animation régionale. Enfin, il travaille de manière transverse avec d'autres fédérations, en

particulier la FNME sur les questions liées à l'énergie.

David PICO *Cummins Quimper*

L'une de nos camarades, qui aurait dû participer au congrès dans sa totalité, ne le pourra pas. Nous lui avons donc proposé de venir pendant deux jours et une autre camarade viendra les trois jours suivants.

Michelle MARCELLIER *USTM Loire*

Lors de la dernière assemblée de notre USTM, Eric Moulin a

présenté sa candidature à la direction fédérale et je vois qu'elle n'a pas été retenue, ce que je trouve dommage car il s'investit dans notre USTM et dans l'animation régionale Rhône-Alpes. J'aimerais que sa candidature soit de nouveau examinée.

Gérard BRION *USTM 53*

Je vois que la candidature de Christelle Neuret a été retenue. Il faudrait maintenant savoir quels moyens la Fédération pourra lui attribuer pour



se déplacer et remplir son rôle.

Gregory LEWANDOWSKI

Thales Cholet

La candidature d'un de nos camarades de Thales n'a pas été retenue alors qu'il aurait toute sa place à la direction fédérale et serait prêt à s'y investir.

Stéphane CAMPMAS

Manitowoc

A quoi correspond la catégorie « *divers* » dans laquelle sont classés certains candidats ?

Amar LADRAA

Clestra Strasbourg

Nous n'avons pas encore finalisé la liste des candidats mais ce sera fait pour le congrès, en précisant la branche pour laquelle ils travaillent.

J'ajoute que la Fédération ne se limite pas à la direction fédérale. Il y a aussi des collectifs fédéraux qui sont en souffrance. Ne pas participer à la direction fédérale ne veut pas dire que l'on ne participe pas à l'activité fédérale. Nos camarades qui ne seront pas élus au CEF – comme Eric Moulin – auront toute leur place à la Fédération,

notamment en participant à des collectifs fédéraux. Nous essayons de trouver un équilibre entre la direction fédérale et des collectifs fédéraux qui jouent pleinement leur rôle pour répondre aux demandes des syndicats.

Guillaume ROYER

MBDA France

Comment déposer un amendement ? J'ai entendu dire qu'il serait possible de le faire en ligne mais je n'ai pas compris comment.

Amar LADRAA

Vous trouverez sur le site fédéral un lien vers la page où soumettre des amendements. Nous rappelons aussi le lien à suivre dans les Actualités fédérales.

Guillaume ROYER

Le lien y figure bien mais pas les codes.

Denis BREANT

membre du Bureau Fédéral

Il faut en faire la demande sur le site.

Guillaume ROYER

Il faudrait publier une Actualité Fédérale qui expliquerait la démarche à suivre.

Jean-Pierre MERCIER *PSA*

Tous les syndicats de PSA qui peuvent envoyer un délégué le feront. Nous avons trouvé toutes les solutions pour les syndicats qui sont un peu « justes » financièrement.

Je voudrais revenir sur ce qui s'est passé ce matin devant la CEF. La commission exécutive a en effet validé quelque chose de très étonnant, d'incompréhensible, d'irresponsable et de suicidaire, à savoir la création d'une deuxième CGT chez PSA Poissy, sur un site où la CGT est présente depuis cinquante ans et dont les statuts CGT n'ont pas bougé depuis 2006. Ce qui a été proposé au vote ce matin est totalement illégal et transgresse l'article 8 des statuts confédéraux selon laquelle deux syndicats CGT ne peuvent pas se concurrencer sur un même périmètre. Est-ce la nouvelle politique de la Fédération que de créer de la division entre nous, alors que nous n'en avons vraiment pas besoin ?

Il y a des discussions et des désaccords au sein du syndicat de Poissy, comme dans beaucoup d'autres. Les camarades et la Fédération nous ont demandé d'organiser un congrès, ce que nous avons fait le 14 novembre. La Fédération a alors fait circuler une note sur laquelle il y aurait beaucoup à redire – je pense personnellement que c'est un tissu de mensonges et de calomnies. Pourquoi la Fédération n'a-t-elle pas participé à notre congrès

pour porter connaissance de cette note aux 193 syndiqués réunis ce jour-là ? Pourquoi l'a-t-elle boycotté ? Il n'y a pas de sous-syndiqués à la CGT. Tout le monde a le droit d'entendre ce que la Fédération a à dire et cette dernière a le devoir d'entendre ce que disent les syndiqués car ce sont eux qui, en dernier recours, sont acteurs et décideurs.

A propos de la création de cette deuxième CGT, je tiens à faire savoir au Conseil national que 1 085 salariés – dont 222 délégués, soit 91 % des élus et mandatés du groupe PSA – ont signé une pétition pour dire que le congrès du 14 novembre était celui de la CGT. S'il y a des désaccords entre nous, il faut les régler autour d'une table, en l'occurrence au congrès. Avec ce que vous avez demandé ce matin à la CEF, vous êtes en train de jouer aux apprentis sorciers. Créer une deuxième CGT sur un même périmètre ne tient pas debout ! Quel signal donnez-vous à la direction de PSA à la veille d'un cycle électoral ? Nous aurons besoin d'en discuter au congrès car il n'est pas possible que nous l'acceptions. Il faut arrêter cette machine à perdre !

Notre syndicat est passé de 90 à 300 syndiqués, ce qui en étonne beaucoup – nous les premiers ! Vous ne prenez pas la situation au sérieux ! Nous ne pouvons même pas discuter avec vous ! Vous voulez une nouvelle CGT ? Vous l'avez ! Le malheur, c'est que vous entraînez toute la

Fédération dans le mur, ce qui est suicidaire !

Denis BREANT

Nous entendons le message et en débattons lors du congrès car l'ordre du jour de notre réunion porte sur la future direction fédérale.

Pascal DELOUCHE

Thales

Il y a un lien entre l'intervention de Jean-Paul Mercier et la future direction fédérale car elle pose la question de la capacité de cette dernière à surmonter les problèmes.

Michel DUCRET

membre du Bureau Fédéral

A propos de l'organisation du congrès, nous avons eu ce matin des interrogations sur la situation sanitaire. Il faut savoir que l'organisation change au jour le jour en fonction de la situation sanitaire. Nous avons des dispositions légales à respecter et la préfecture de l'Hérault est très attentive à ce qui va se passer pendant le congrès. La Fédération prendra donc ses responsabilités pour sécuriser au maximum tous les camarades qui entreront dans le palais congrès.

Nous serons dans un lieu public pour lequel il n'y a pas aujourd'hui de jauge limite et même si nous serons moins de 2 000, nous avons anticipé la possibilité d'avoir une deuxième salle si ce seuil était abaissé. Quant au passe sanitaire, il est obligatoire aujourd'hui dans tous les lieux publics. Nous restons cependant attentifs aux évolutions

législatives qui devraient rendre le passe vaccinal obligatoire avant notre congrès. Nous avons donc pris nos responsabilités et un passe vaccinal sera demandé à tous ceux qui voudront entrer dans le Palais des Congrès – et ce sont ses équipes qui le vérifieront. Nous avons aussi investi dans 5 000 masques FFP2 que nous demanderons à tous nos camarades de porter. Nous mettrons également dans les pochettes destinées aux délégués et invités des autotests pour que nos camarades présentant des symptômes puissent s'en servir.

Vous savez aussi qu'il est interdit de prendre des consommations debout dans les lieux publics. Comme nous aurons des moments fraternels pendant le congrès, notamment pendant les pauses, nous avons donc étudié la possibilité pour que nos camarades puissent s'asseoir. Nous serons vigilants sur ce point et demanderons à l'équipe de sécurité de veiller à éviter les attroupements.

Concernant les délégations internationales européennes, nous en avons prévu quatorze. Des dispositions seront prises pour qu'elles ne soient pas en contact avec trop de monde.

Autant vous dire que l'organisation de notre congrès est très compliquée. Nous l'avons déjà reporté d'un an et ne le reporterons pas. En revanche, nous appellerons nos camarades à se conduire de manière responsable dans le Palais des Congrès, de façon à

ce que la sécurité y soit maximale.

Guillaume PERCHET

USTM 33

Sur le passe vaccinal, la loi n'en prévoit pas pour les organisations politiques et syndicales. Je suis donc un peu étonné de ce que je viens d'entendre.

Pour revenir sur ce qui s'est dit avant, je pense qu'une fédération doit unir les syndicats, pas les diviser. Ce qui est en train de se passer à Poissy revient à ruiner les efforts de nombreux animateurs de structures locales qui s'échinent à faire vivre les syndicats le plus démocratiquement possible, à débattre tous ensemble et à prendre des décisions collectives. La Fédération s'apprête à exclure le syndicat de Poissy car sinon, comment comprendre la création d'un deuxième syndicat ? Je pense que cela revient à nous tirer une balle dans le pied et qu'il ne faut pas s'engager dans cette voie car cela va à l'encontre de ce que font tous les militants et animateurs de terrain.

Luis RODRIGUES

USTM 93

Nous prônons l'égalité entre hommes et femmes dans nos entreprises. La proposition de future direction fédérale en tient-elle compte ?

Edith BIECHLE

secrétaire générale de l'UFICT

Je tiens à préciser que contrairement à ce qui est écrit dans la proposition de liste, je ne suis pas ingénieure mais technicienne.

Gérard BRION

A propos du passe vaccinal, je pense qu'il y a des personnes qui ne participeront pas au congrès alors qu'elles ont déjà engagé des frais. Seront-elles remboursées ? Le congrès pourra-t-il être suivi en visio-conférence et pourrions-nous avoir des attestations pour prouver qu'on l'aura bien suivi ?

Denis BREANT

Ce matin, devant le CEF, j'ai félicité le collectif chargé de préparer le congrès car si cela est déjà compliqué en temps





normal, ça l'est encore plus en période de Covid.

A mon sens, il n'est pas prévu de visio-conférence pour les camarades qui ne pourront pas venir.

Concernant le passe vaccinal, nous ferons ce que la loi nous imposera. Nous avons déjà prévu des masques et des autotests, mais notre but n'est surtout pas d'embêter les camarades qui viendront au congrès. C'est l'équipe de sécurité qui se chargera de contrôler les passes et nous n'aurons pas notre mot à dire. Nous essaierons de vous informer au mieux des lois qui vont être promulguées et nous les appliquerons. Nous n'avons pas le choix car si nous générions un foyer de contamination, la presse et tous ceux qui n'apprécient pas la CGT ne se priveraient pas de nous le reprocher.

Yann LELOIR

USTM 75

Si la loi sur le passe vaccinal est adoptée, certains salariés ne pourront plus travailler, notamment ceux qui travaillent dans des établissements recevant du public. Il est beau de dire

que la CGT est contre le passe sanitaire et le passe vaccinal mais je ne vois pas grand-chose dans les faits.

Steven

A propos de ce qui se passe chez PSA Poissy, j'espère que les statuts sont respectés car ils traduisent les valeurs de la CGT.

Jean-Marie LIRON

SNWM FSD, Gérardmer

Nous sommes là pour préparer le congrès et la future direction fédérale. La candidature de certains camarades n'a pas été retenue mais être à la Fédération, ce n'est pas seulement siéger à la CEF : c'est aussi participer aux collectifs fédéraux et être acteur dans les territoires, où nous avons besoin de camarades pour faire fonctionner nos animations territoriales. Je souhaiterais donc que nous abordions véritablement cette question, pour aider la future direction fédérale à assumer ses responsabilités.

Bettina WINTERSTEIN

Gaggenau Lipsheim

Nous avons un ordre du jour et il faut le

respecter. Il faut arrêter de semer la zizanie. Notre congrès aura lieu dans quinze jours et si nous n'arrivons pas à nous décider ici et maintenant, je ne sais pas comment se passeront les choses au congrès.

Christophe JACQUEMIN

L'USTM de Moselle a tenu son congrès en 2019 et étant son secrétaire, je me sens totalement investi par la Fédération et la CGT. La question est de savoir ce que nous faisons pour servir notre organisation, que ce soit dans les territoires ou à la direction fédérale. Décision a été prise voici quelques années de revitaliser nos USTM et c'est ce que nous avons fait avec la nôtre, qui a été en état de « mort cérébrale » pendant une dizaine d'années. Notre travail de reconstruction porte aujourd'hui ses fruits et il faut continuer dans cette voie car c'est de la vitalité de nos bases que dépendra celle de la Fédération. Il y a là un enjeu stratégique. Il faut animer nos territoires au plus près de nos bases. Cela doit être notre cible.

Stéphane CAMPMAS

Je serais curieux de connaître le taux de participation aux réunions du CEF. J'espère que les soixante personnes qui seront choisies s'investiront pleinement dans leur mandat.

Amar LADRAA

Cela fait partie des discussions que nous avons régulièrement au sein de la Fédération. Cela a aussi conduit depuis

quelques années à mettre en place un collectif Politique de cadres qui a pour responsabilité le suivi des membres de la direction fédérale. Nous sommes tous confrontés dans notre vie syndicale et professionnelle à des évolutions qui font que beaucoup de choses peuvent se passer durant un mandat et nous sommes obligés de nous y adapter.

Pour ce qui est de la participation des membres de la direction fédérale aux réunions, les trois-quarts d'entre eux y participent régulièrement mais nous sommes confrontés à beaucoup de difficultés, en particulier des problèmes de santé ou de casse industrielle et des évolutions professionnelles d'une branche à une autre – cela fait partie de la vie. Nous avons besoin d'avoir une direction fédérale qui reflète au plus près la réalité du salariat et de nos forces militantes. Nous sommes donc obligés de nous adapter et d'avoir une vision sur le long terme, en sachant que beaucoup de choses peuvent se passer en trois ans.

Christine CIOL

membre du Bureau Fédéral

Je n'ai pas de statistiques sur le taux de participation des membres du CEF à ses réunions mais il faut bien voir qu'il ne reflète pas forcément la volonté d'investissement. Il faut discerner les camarades qui sont en difficulté et c'est dans ce but que nous avons apporté quelques changements pour la future direction fédérale,

comme une formation de niveau 1 préalable pour être candidat. Nous demanderons aussi aux camarades élus de participer à un collectif, de suivre une formation fédérale par an et de suivre une formation spécifique aux membres du CEF. Nous avons essayé de nous doter de tous les outils pour que nos camarades soient suffisamment armés et puissent assumer leur mandat en toute sérénité.

Michel MOLESIN

membre du Bureau Fédéral

Il est important de connaître le taux de participation des camarades aux réunions du CEF mais ce n'est qu'une partie infime de leurs responsabilités. Il faut faire un effort pour que les futurs membres de la direction fédérale s'impliquent réellement dans la vie de la Fédération, notamment en animant ses collectifs. Il faut donc retenir des camarades qui voudront réellement s'y investir. Il est également important de ne pas avoir que des permanents mais aussi des camarades qui aient un pied dans l'entreprise – avec toutes les questions que cela pose en termes de disponibilité et de priorités.

Richard GENTIL

Renault Cléon

On nous a remis aujourd'hui l'état des mandatements et les candidatures à la future direction fédérale. Nous sommes-nous assurés que tous les syndicats dont sont issus les futurs membres de la direction

fédérale sont à jour de leurs cotisations ?

Dominique FERRACHAT

Thales Toulouse

Nombre de syndicats ayant un mandat direct n'ont pas pu désigner de délégué et j'ai cru comprendre que leurs voix seraient portées par un délégué groupé. Peut-on envisager d'en désigner un deuxième dans leur département ou leur région ? Est-ce contraire à nos statuts ? La Commission exécutive fédérale peut-elle prendre cette décision ?

Amar LADRAA

La règle veut que les délégués groupés soient validés lors d'une assemblée générale départementale, en présence des sections syndicales et des syndicats de moins de 30 FNI. Pour l'instant, nous n'avons prévu qu'un seul camarade mais il est possible de désigner deux délégués pour un seul mandat, qui participeraient à tour de rôle au congrès. Il est également possible qu'un syndicat d'un autre département puisse porter

le mandat d'un délégué direct qui ne pourrait pas y participer, à condition que cela soit validé en assemblée générale et soit notifié à la Fédération. Il existe donc des possibilités et je pense qu'il faudra réfléchir à avoir plus de souplesse à l'avenir,

Dominique FERRACHAT

Cette possibilité pourrait-elle être expliquée clairement aux structures locales ?

Amar LADRAA

Nous avons prévu de faire une information demain sur les règles sanitaires. Cette possibilité existe mais il faut qu'elle reste exceptionnelle. La Fédération privilégie les mandats groupés au niveau départemental mais il reste possible pour un syndicat de donner son mandat à un autre syndicat de son département.

Norbert CORDRAY

*Nord centre Toulouse
Métallurgie Toulouse*

A propos de la future direction fédérale, je voudrais attirer votre attention sur le fait que nos instances sont

impactées par la loi Macron qui a réduit le nombre d'élus. Il est important d'y faire attention dans la représentativité de la Fédération mais il ne faut pas oublier que la CGT est avant tout un organisme formateur, qui est là pour former des individus à apporter aux salariés des revendications et des interrogations qui permettent de construire un rapport de force. Il est important d'avoir à la direction fédérale des nouveaux qui pourront apprendre, être porteurs de leurs apprentissages dans leurs territoires et seront formateurs par la suite. Il est important de répartir nos forces pour transmettre notre savoir et renforcer la CGT de demain.

Nicolas MICHEL

Thales, USTM Vienne

Nous avons fait un changement en assemblée générale de l'USTM, en déposant notre mandat direct ailleurs. Il faudrait que tout le monde ait les mêmes règles, même s'il faut effectivement le limiter. Il faut que l'USTM ait la possibilité de le proposer dans certains cas. Il faut



aussi faire attention à ne pas appauvrir les syndicats ou les USTM faibles en attirant leurs membres vers la CEF car c'est sur le terrain que nous arriverons à faire des syndiqués.

Amar LADRAA

La réussite du congrès dépendra beaucoup de l'engagement des syndicats dans sa préparation, à partir du document préparatoire. Il faut donc créer les conditions pour que les délégués débattent de ce document avec les syndicats. Je sais qu'il est prévu dans plusieurs régions de réunir les délégués au congrès et je pense que c'est une bonne démarche. Il nous reste également deux semaines pour convaincre certains gros syndicats de participer au congrès.

Je rappelle également que le mandat de délégué groupé est une priorité et qu'une vingtaine de départements n'en ont pas encore désigné. Je compte donc sur vous pour vérifier ce point.

Concernant la construction de la direction fédérale, la participation des femmes et des jeunes est notre priorité et nous sommes en échec sur ce point. C'est un enjeu important mais il ne faut pas désigner des femmes juste parce que ce sont des femmes. Il faut aussi qu'elles répondent aux critères que nous avons définis, notamment le fait d'avoir un lien direct avec les territoires et les groupes. C'est aussi un mandat qui nécessite du temps et de la volonté.

Pour ce qui concerne le choix des candidats à

la direction fédérale, nous en discutons évidemment avec leur syndicat, en mettant des moyens à leur disposition, non seulement en termes de formation mais aussi pour qu'ils aient la capacité de participer aux réunions et d'assumer leur mandat en territoire. C'est un élément assez important, sur le même registre que ce que nous faisons avec les USTM à travers les détachements que nous sommes en train de négocier pour compenser les pertes liées à la mise en place des CSE et la remise en cause des moyens attribués par certains groupes.

Je rappelle que le bureau fédéral et le collectif qui sera mandaté par le congrès prendront en compte les éléments que vous avez amenés ce matin dans vos interventions, tout

en respectant les règles et les critères que nous avons définis pour la constitution de la direction fédérale. Puis une deuxième approche sera proposée au Conseil National, qui se réunira pendant le congrès, pour la mettre entre les mains des congressistes qui décideront in fine de la composition de la future direction fédérale.

Vote

La liste de candidatures à la Commission exécutive fédérale est approuvée à l'unanimité moins deux abstentions.



POINT SUR LA CONSULTATION SUR LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE

Laurent TROMBINI

Membre du Bureau Fédéral

Je vous propose de détailler ensemble le projet – que nous venons de finaliser – de consultation des salariés de la Métallurgie sur la négociation qui vient de se clore le 21 décembre dernier.

Le projet de convention collective fait 230 pages et s'accompagne d'accords qui ont été mis en réserve, sur la classification et la prévoyance par exemple. C'est cet ensemble qui, s'il est signé le 7 février prochain, constituera la convention collective nationale des travailleurs de la Métallurgie où qu'ils soient. Il y aura ensuite des particularités territoriales qui seront discutées.

Plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises. Nous avons publié en début de semaine un tract qui dénonce la situation

et appelle à une semaine d'action du 22 au 28 janvier, à une consultation et à la journée d'action interprofessionnelle du 27 janvier sur les salaires et l'emploi. Il faut que ce tract soit massivement distribué, et sans attendre.

Deux autres tracts arriveront dès la semaine prochaine, calqués sur les deux quatre-pages que nous avons publiés début décembre. Il y aura aussi un papier destiné à accompagner la consultation, que vous devriez recevoir prochainement, avec une explication sur le processus et un QR code qui permettra aux salariés d'y participer directement.

L'objectif de cette consultation est de faire en sorte que ce soit le congrès qui prenne position sur cette négociation. Cela veut dire qu'elle devra

être massivement remplie le mercredi du congrès pour crédibiliser fortement notre position, qui sera appuyée sur un soutien massif des salariés. Ce sera très important pour les deux semaines à venir, en particulier pour la semaine d'action du 22 au 28 janvier. Il faudra que nos syndicats et nos animateurs de territoire prennent cette consultation à bras le corps et en fassent l'enjeu de cette semaine.

Autre chose : il faut continuer à mettre la pression sur les éventuels signataires. La journée du 25 novembre a mis une vraie pression sur les négociateurs, qui ont un peu élevé leurs exigences, ce qui a permis d'obtenir quelques avancées, comme le retrait du jour de carence. Il faut être persuadé que, durant les deux semaines à venir,

nous pouvons encore peser sur la signature des autres organisations, en particulier la CFDT, qui est relativement en fragilité vis-à-vis de ses salariés et de ses bases. Cela veut donc dire qu'il faut continuer ce travail et notre consultation doit nous y aider.

Cette consultation se déroule en deux étapes : un questionnement sur les grands thèmes (classification, santé, temps de travail...) et une question générale : « êtes-vous pour ou contre le projet de l'UIMM ? ». Sur toutes ces questions – sauf la dernière –, nous présentons l'existant, la revendication de la CGT et le projet patronal.

Elle est précédée par une introduction dans laquelle nous indiquons deux liens : l'un vers les documents mis à signature, l'autre vers l'avis de la

CGT sur ces sujets. Nous y rappelons aussi que c'est notre congrès qui décidera de notre position en s'appuyant sur les retours.

On en arrive ensuite à la première question, sur la classification, en présentant l'existant, la revendication de la CGT et la proposition de l'UIMM, qui conduit à ne plus reconnaître les diplômes, sauf pour le bac+2 et le bac +5 s'ils sont

explicitement exigés dans la fiche d'embauche. Nous avons essayé d'être le plus objectifs possible pour ne pas être accusés de poser des questions orientées.

La question suivante porte sur l'évolution de carrière, sachant qu'avec la proposition de l'UIMM, il n'y aurait plus d'évolution automatique de carrière pour certains diplômés.

La troisième question porte sur le temps de travail. Nous y parlons surtout du travail du dimanche, en indiquant qu'en absence d'accord, l'employeur pourra l'imposer.

La question suivante porte sur les heures supplémentaires, sachant qu'avec le projet de l'UIMM, leur volume pourrait passer de 220 heures par an à 450

heures tous les deux ans par salarié.

Les questions suivantes portent sur la durée journalière et hebdomadaire du travail, puis sur la maladie, sachant qu'avec la proposition de l'UIMM, un salarié pourra être licencié dès le premier jour de son arrêt de travail pour maladie – moyennant une augmentation de son indemnité de licenciement.



Guillaume ROYER

Nos NOE se dérouleront du 25 janvier au 22 février et notre direction a déjà annoncé qu'elle voudrait renégocier le temps de travail – pour l'augmenter –, la rémunération, ainsi que d'autres points. Si la convention est signée selon le calendrier annoncé, elles se termineront au moment où la convention

sera applicable. Sur quelles bases allons-nous alors négocier ?

Laurent TROMBINI

L'intégralité de la nouvelle convention collective nationale, si elle était signée, entrerait en vigueur le 1er janvier 2024, ce qui n'empêchera pas les employeurs de mettre en route tout ce qu'ils pourront avant cette

date. Il faudra donc s'en emparer très rapidement. Sur les classifications par exemple, on sait déjà que dès que la convention collective nationale sera signée, certaines entreprises ouvriront des discussions pour faire passer leurs salariés d'un système à l'autre. Sur le temps de travail, certaines entreprises dérogent déjà

aux conventions collectives actuelles.

Pascal DELOUCHE

Après lecture attentive du projet de convention collective nationale, je me suis aperçu que tout le monde serait sous le même régime et que les IC seraient les plus grands perdants. Ils perdront en effet tous leurs avantages, sur les indemnités de

licenciement ou en matière de prévoyance par exemple, car il sera très simple de leur faire perdre leur statut de cadre. Je pense qu'en menant une bonne campagne là où la proportion d'ingénieurs et cadres est forte, cela pourrait mettre en grande difficulté la CGC.

Laurent TROMBINI

Effectivement, d'autant que des élections professionnelles sont à venir. Il faudra être totalement intransigeant sur ce point, montrer notre différence et faire assumer leurs responsabilités aux autres organisations.

Fred LOUIS ALEXANDRE

Snecma Corbeil

Dans les grands groupes, notamment chez Safran, les dirigeants ont déjà convoqué les DSC pour remettre en cause certains accords. Ils sont à l'affut de ce qui va se passer.

Laurent TROMBINI

Nous sommes tous convaincus ici que l'UIMM a été le bras armé des employeurs. Personne ici n'est assez crédule pour penser que nos employeurs laisseront passer l'occasion de remettre en cause les droits existants quels qu'ils soient.

Christophe JACQUEMIN

Vous trouverez, dans les dernières pages du document proposé par le patronat, tous les accords qui tomberont et tous ceux qui resteront applicables.

Il faut mettre tous ces accords en perspective car cela évitera les longs discours.

Je souhaiterais par ailleurs savoir si la consultation sera anonyme et si tout le monde pourra remplir le questionnaire.

Laurent TROMBINI

Tout le monde pourra le remplir mais il y aura des choses obligatoires pour y participer. Nous proposerons également à ceux qui voudront rester en lien avec la CGT de nous laisser leur adresse e-mail.

De la salle

Une même personne pourra-t-elle y participer plusieurs fois ?

Laurent TROMBINI

Oui, si elle a plusieurs adresses e-mail différentes mais le risque devrait être assez limité, même si d'autres organisations pourraient essayer de la perturber. A nous de faire le travail pour que des dizaines de milliers de salariés y répondent, ce qui me semble tout à fait faisable dans les deux semaines à venir, et ce ne sont pas quelques doublons qui perturberont son résultat.

Ahmed ABOULMAJD

J'ai déjà des remontées très positives sur cette consultation, qui est très bien vue dans les entreprises, notamment celles qui se sont fortement mobilisées le 25 novembre. Nous la relierons à la journée d'action du 27 janvier, ce qui présage

d'une forte mobilisation dans le département.

Laurent TROMBINI

Il faudra faire un retour à la Fédération, en particulier son secteur Luttes, pour que nous sachions comment elle est vue sur le terrain.

Pour en revenir à la consultation, après la question portant sur le licenciement pour maladie viennent d'autres questions sur les congés d'ancienneté pour maladie, la prime de panier de nuit, la prime d'ancienneté et la prévoyance. Elle se termine par une question générale : « êtes-vous pour ou contre ce projet » ? Nous avons rajouté une dernière question : « êtes-vous prêt à vous mobiliser pour défendre vos droits ? ».

Nous demandons ensuite quelques renseignements aux participants : genre, tranche d'âge, diplômes, emploi, lieu de travail et, pour ceux qui souhaiteraient rester en contact avec la CGT, leur adresse e-mail.

Nicolas MICHEL

Pourrons-nous avoir des statistiques sur les entreprises où on aura beaucoup voté ?

Laurent TROMBINI

Oui, et nous le ferons savoir aux syndicats des entreprises concernés.

Dominique FERRACHAT

Je trouve que le travail de référencement des articles du projet patronal n'est que partiel. Il me semblerait intéressant de

le compléter pour donner plus de légitimité à ce que nous disons.

Amar LADRAA

Nous avons quelques semaines pour informer et consulter massivement les salariés, l'enjeu étant de mettre en difficulté les autres organisations syndicales pour influencer sur leur décision. Cela nécessite qu'ils soient informés « en temps réel ». Vous avez par exemple sans doute vu le tract qu'a publié la CFDT pour justifier cette signature et nous avons prévu d'envoyer à tous les territoires et groupes une note pour leur donner les arguments qui leur permettront de démontrer que les arguments de la CFDT sont erronés.

Il ne faut pas perdre de vue que, parmi les autres arguments de l'UIMM et des autres organisations syndicales, il y aura l'organisation de pseudo-négociations dans les territoires. Là aussi, il faudra être clair avec les salariés et les autres organisations syndicales, en leur demandant si nous pouvons signer un chèque en blanc pour des négociations qui se tiendront après la signature de l'accord national. Lors des premières réunions sur le constat partagé, le patronat a été clair : dans la plupart des départements, c'est l'accord national qui s'appliquera. S'il est signé, il ne se gênera donc pas pour tout remettre en cause dans les territoires.

Le juge de paix sera les élections de CSE. Il faudra bien mettre en lumière, aux yeux des salariés, les conséquences de cet accord et de leur éventuel choix pour des organisations qui auront signé un recul sans précédent pour les salariés de la Métallurgie.

Sami EL MESSAOUDI

John Deere Saran

Je n'ai pas vu dans la consultation de lien vers le projet de convention collective de l'UIMM. Il faudrait en prévoir un car certains salariés ne croient pas encore à ce qui les attend.

Stéphane FLEGEAU

secrétaire général adjoint

Au début de la consultation, nous avons mis un lien vers le site de la Fédération, où se trouvent l'intégralité du projet de convention collective nationale ainsi que tous les textes mis en réserve. Notre organisation syndicale est la seule à avoir mis à disposition l'ensemble des documents discutés tout au long de la négociation.

Concernant les négociations en territoire, elles sont prévues dans l'avenant signé le 21 décembre par les trois autres organisations syndicales, en vue de parvenir à des accords autonomes qui sécuriseraient les primes, notamment la prime de panier de nuit, dont le montant varie fortement d'un territoire à un autre. Ce sont elles qui ont demandé à ce que certains sujets

soient négociés au niveau territorial, sauf que les sujets dont ils discuteront ne sont jamais évoqués dans les 230 pages du projet de dispositif conventionnel. Or comme la prime de panier de nuit y est traitée, il n'y aura pas de discussion en territoire pour un éventuel accord autonome sur ce point. C'est donc un marché de dupes. Je n'imagine en effet pas une UIMM territoriale chercher à en négocier un, sachant qu'en cas d'accord autonome, l'équilibre global du dispositif conventionnel national devrait être respecté.

Sur cette question des négociations en territoire, une note vous sera envoyée pour que nous abordions les futures réunions de manière cohérente, en lien avec ce qu'a porté notre délégation nationale. Nous vous donnerons des explications sur les discussions et les points juridiques qui y seront abordés : révision/extinction, dénonciation, substitution, etc. Le Powerpoint qui a servi à nos journées d'études a aussi été remis à jour et sera envoyé dans les territoires pour que vous le diffusiez. Si vous avez des interrogations, revenez vers la Fédération et nous y apporterons des réponses.

Stéphane CAMPAS

Même si l'UIMM a reculé sur le jour de carence, il ne faut pas se leurrer : les autres organisations syndicales vont signer. Chez Manitowoc, notre

syndicat est le seul à avoir communiqué sur le sujet. Nous nous sommes mobilisés le 25 novembre, avons organisé des journées d'étude et allons faire passer le message sur la consultation mais le problème est que la convention collective va être signée et que nos accords vont être mis à plat. Ce sera aux délégués syndicaux d'en négocier de nouveaux avec leur direction et je pense que nous allons certainement y laisser des plumes. Il faudra donc faire attention lorsque nous nous retrouverons autour d'une table pour négocier. J'aimerais bien pouvoir les faire reculer mais, à mon avis, cela sera compliqué.

Ludovic BOUVIER

Sevelnord Bouchain

J'ai été convoqué hier par les responsables des UIMM de Maubeuge et de Valenciennes pour discuter d'une harmonisation des primes de transport – qui constituent une spécificité de notre territoire – moyennant une revalorisation exceptionnelle de 2,3 % pour certains salariés. C'est tellement peu qu'ils veulent bien consentir cet effort, et flattent en même temps les syndicats réformistes – en particulier la CFDT, que je n'ai pas du tout sentie fébrile. Ils nous ont aussi dit qu'ils nous convoqueraient pour négocier un avenant révision/extinction de la convention collective territoriale.

Concernant les accords autonomes, ils nous ont dit

qu'ils porteraient sur deux thèmes et aucun autre : la prime de transport et la Saint-Eloi. Les autres syndicats n'étaient pas tous au courant mais ont acquiescé. Nous allons donc assister à la dénonciation des accords les plus favorables dans les entreprises car nous sentons bien qu'ils veulent aller vite.

Christophe JACQUEMIN

Un camarade a dit que les délégués syndicaux allaient se retrouver à négocier dans les entreprises. Nous allons ainsi retrouver l'un de nos fondamentaux, à savoir la négociation. Nous avons mis 7 000 métallos dans la rue mais il y en a 1 500 000 en France ; ce n'est donc pas suffisant et l'on peut se demander pourquoi certains de nos gros bastions n'étaient pas dans la lutte. Je pense que cela va aussi nous aider à refonder notre vie syndicale car nous nous sommes institutionnalisés à travers les CSE.

La pétition que nous avons lancée sur la convention collective nationale est un outil formidable pour aller au contact des salariés ; la consultation aussi. Elles nous donnent du crédit et redonnent une vertu à notre démarche.

Les échéances électorales arrivent et il ne faut pas les perdre de vue. 75 % des entreprises vont avoir des élections d'ici 2024 et même si les autres fédérations vont signer le texte de l'UIMM, les choses

ne sont pas évidentes pour leurs syndicats et leurs bases. Nous devons donc les bousculer. Servons-nous de cela pour prévoir le coup d'après.

Noël KOUICI

Réparation Navale Marseille

Même si nous n'avons pas réuni les 10 000 personnes attendues, je pense quand même que la manifestation du 25 novembre a permis à nos camarades d'être plus à l'aise dans les négociations. Nous avons évoqué des temps forts pour les semaines à venir, avec la journée du 27 janvier et la consultation des salariés, sachant que la convention collective nationale devrait être signée le 6 ou le 7 février. Que se passera-t-il ensuite ?

Laurent TROMBINI

Nous repartirons pour un tour. Nous venons de vivre huit années de négociation à un rythme soutenu, que nous avons essayé d'assumer le mieux possible en élargissant notre délégation aux camarades prêts à s'investir – et la Fédération a fait un travail remarquable sur ce sujet. Nous avons trois semaines pour continuer à peser sur l'éventualité d'une signature. Même s'il existe une probabilité minime que cela soit le cas, il ne faut pas renoncer à faire reculer l'une des trois autres organisations, car nous aurions au moins gagné cela. Alors continuons, durant les trois prochaines semaines, à porter la consultation, à

diffuser nos tracts, à aller au contact des salariés et à les rassembler.

Si la convention collective nationale est signée, une autre bataille s'engagera dans les territoires et les entreprises. Il y aura obligation d'ouvrir des négociations en territoire avant fin janvier et de les clore avant la fin juin mais il n'y aura pas d'obligation de résultat. Cela veut donc dire que le rapport de force sera déterminant. Dans les entreprises, il y aura aussi une sacrée négociation, à commencer par les classifications, sujet sur lequel l'UIMM voulait absolument parvenir à un accord. L'enjeu des mois à venir est donc colossal et il faut bien le faire comprendre aux salariés et à nos militants. Il faudra aussi que nous y soyons tous formés pour être capables de porter la contradiction et de mener bataille au niveau où il le faudra.

Stéphane FLEGEAU

Ce fut effectivement une négociation de huit ans, ce qui est très long, d'où la difficulté à y intéresser les salariés, même si je pense que notre communication a touché un grand nombre d'entre eux. Plusieurs étapes sont à venir : consultation, semaine de mobilisation puis débat du congrès sur la convention collective nationale, qui définira des perspectives. Si les trois autres organisations signent le texte le 7 février, les négociations en

territoire se dérouleront jusqu'en juin 2022, date à laquelle un bilan sera fait au niveau national. Nous aurons donc beaucoup de choses à faire à la sortie du congrès sur le dispositif conventionnel.

Concernant son application, le premier élément qui sera mis en œuvre (au 1er janvier 2023) est celui portant sur la protection sociale, ce qui aura un impact direct pour les salariés des entreprises où les accords existants devront être renégociés. Hormis cet accord, tout ce qui se trouve dans ce document ne s'appliquera qu'à partir du 1er janvier 2024. Autrement dit, même si les autres organisations syndicales signent le texte, la bataille sera loin d'être finie. Cela pourrait même donner plus d'élan à notre mobilisation.

Noël KOUICI

Dans les entreprises où existe un rapport de force, les accords supérieurs à la convention collective nationale seront peut-être maintenus, mais celles où ce rapport de force n'existe pas risquent de se retrouver rapidement en difficulté – et je ne suis pas certain que les employeurs attendront 2024 pour mettre le nouveau texte en application.

Laurent TROMBINI

Des discussions vont effectivement démarrer dans les territoires et les entreprises mais nos priorités actuelles sont la consultation, la semaine d'action et la journée du

27 janvier. Si nous arrivons à nous emparer de cette consultation pour aller au contact des salariés, elle pourrait avoir un impact extraordinaire. Il pourrait en effet y avoir des milliers de salariés qui se syndiqueraient du fait de cette seule démarche. Il faut donc s'en emparer et la faire partager. On ne lâche rien !

Nicolas MICHEL

Qui négociera dans les entreprises où il n'y a pas de délégué syndical ?

Laurent TROMBINI

Cela dépendra de leur taille. Dans les petites entreprises, l'employeur fera appel aux salariés volontaires pour négocier.

Denis BREANT

Cela se passera comme pour les 35 heures, lorsque des salariés venaient dans une Union Départementale pour avoir un mandat pour négocier.

Laurent TROMBINI

Nous vous ferons un retour sur tout cela.

